

# Invitation à une activité de formation continue



Association des médecins  
omnipraticiens de Laval

**Titre :** Mise à jour dans le traitement optimal de l'asthme modéré à sévère

**No d'activité :** 82926

**Date :** mercredi le 14 septembre 2022

**Lieu :** Restaurant Calvi

**Coordonnées :** Restaurant Calvi  
2940 Av. Pierre-Péladeau, Laval, QC H7T 3B3

## Objectifs

Mise à jour dans le traitement optimal de l'asthme modéré à sévère

À la suite de cette session, le participant sera en mesure de:

- Définir l'asthme modéré à sévère;
- Identifier les causes ainsi que les signes et symptômes du manque de contrôle adéquat de l'asthme;
- Discuter des nouveaux traitements de l'asthme;
- Choisir l'option thérapeutique appropriée en fonction du patient et de sa condition;
- Présenter des cas cliniques de patients ayant un asthme non contrôlé.

**Président de séance :** Dre Michelle Abou Khalil

## Horaire

2022-09-14	18:00	18:30	Accueil/Clôture		
2022-09-14	18:30	20:00	Conférence	Mise à jour dans le traitement optimal de l'asthme modéré à sévère	Dr Maxime Cormier, pneumologue, Hôpital général de Montréal-CUSM
2022-09-14	20:00	20:15	Accueil/Clôture		

SVP vous inscrire via notre site web:  
<http://amol.ca/calendrier/>

L'Association des médecins omnipraticiens de Laval, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 2.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Valeo Pharma, 16667 Boul Hymus, Kirkland, H9H 4R9

*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*